

De : Service déchets CC CVV <tri.cc-cvv@orange.fr>

Envoyé : vendredi 7 avril 2023 16:22

Objet : RE : Renseignement ordures

Monsieur,

Le tri des déchets est devenu extrêmement simple pour que les usagers n'aient plus de questions à se poser. L'éco-organisme Citeo souhaite qu'il en soit ainsi.

Donc :

100 % des emballages sont recyclables.

100 % des papiers cartons = container BLEU des Point-Tri.

100 % des autres emballages en plastique, des emballages métalliques et des briques alimentaires=bac JAUNE.

Pour les autres emballages composés de plusieurs matières, soit elles peuvent être séparées soit sinon l'emballage peut être mis indifféremment dans l'un ou l'autre des deux flux de collecte.

S'agissant de l'observation de la qualité de la collecte, elle relève de la CC qui dispose d'agents dont c'est la mission. Cordialement.

Service Gestion des déchets

03.29.89.27.25

Maison des Services

55140 Vaucouleurs

De : "Association APPELS" <appels.lerouville@ecomail.fr>

À : "CODECOM ORDURES Moutenet" <tri.cc-cvv@orange.fr>

Objet : Renseignement ordures

Bonjour,

Je reviens vers vous suite interrogation de Mme THEOBALD en octobre dernier pour laquelle je n'ai pas eu de réponse :

Une question que l'on se pose souvent :

Les emballages de beurre (papier alluminisé) se déposent avec le plastique.

Mais les cartons alluminisés genre support de saumon dans emballage plastique doivent-ils être triés de la même manière ? ou mis avec les papiers ?

Une autre concernant le ramassage des poubelles : nous constatons sur les trottoirs des sacs poubelles tout seuls, ou même des anciennes poubelles violettes et nous posons des questions sur le tri des ménages concernés ... y a-t-il une explication ?

Je vous remercie pour votre réponse

Bien cordialement

Association A.P.P.E.L.S

PAUL Jean-Claude

105 rue nationale

55200 LEROUVILLE